



Objet : demande d'audience au sujet du GIP-FCIP, **de la part du SNASUB-FSU, du SNES-FSU et du SGEN-CFDT**

Monsieur le Recteur,

Nos organisations suivent avec attention, depuis plusieurs mois, la situation du GIP de Caen.

Nous avons depuis appris, par les personnels, votre volonté de mettre fin au fonctionnement du GIP au 31 décembre 2018 pour des difficultés financières qui semblent aujourd'hui insolubles. Décision confirmée à Honfleur le 16 octobre devant l'ensemble des organisations syndicales.

Nous continuons à nous étonner que le Rectorat en arrive à une telle extrémité avec un outil qui est support de gestion des projets et des missions de ses services et de ceux de la formation continue. En effet le GIP bénéficie d'instances de suivi et de contrôle spécifiques sensées prévenir ce type de situation extrême ! Il faudra, en temps utile, être capable de dire pourquoi un tel dysfonctionnement a pu être possible.

Pour l'instant cependant, notre préoccupation première porte bien sur le devenir des personnels travaillant pour la structure, qui sont totalement étrangers aux difficultés rencontrées par le GIP.

En détaillant les services rendus par ces collègues à l'institution, nous constatons que dans leur très grande majorité, ils sont engagés au quotidien dans des missions indispensables aux engagements de la mission formation continue de l'Education Nationale.

Ainsi les trois collègues au service du GIP et de la Diafpic de Caen exercent des missions d'assistantes aux compétences reconnues dans les domaines stratégiques de la formation des personnels, de communication externe et la réponse aux appels d'offres pour le réseau des Greta.

Il en va de même pour les collègues assurant le suivi administratif des actions du centre de bilan et du dispositif de validation des acquis, qui sont des maillons indispensables pour la mise en œuvre de notre mission au service des publics.

Les missions DAVA comportent aussi des obligations régaliennes à maintenir et aujourd'hui tenues par des personnels pédagogiques en fonction pour instruire et accompagner les demandes.

Le pôle des projets européens démontre son dynamisme depuis plusieurs années et a su mobiliser une équipe professionnelle et mobile de personnes expertes qui participent au développement et à l'évolution de l'ingénierie pédagogique et facilitent

la mobilité des acteurs de la formation initiale et continue. Ces savoir-faire assurent le rayonnement de notre institution et enrichissent fortement le service rendu à l'utilisateur.

A l'aube de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et des évolutions attendues tant en formation initiale que continue avec des exigences qualité renforcées, de la mise en œuvre du Plan Stratégique Académique n'est-il pas paradoxal d'envisager de se priver de telles compétences ?

Au moment où les personnels vont être reçus, nous constatons une grande détresse de leur part et une ignorance quant à l'avenir de leur emploi et à la pérennité des activités de leurs services. Cette absence d'information laisse libre cours à toutes les rumeurs et à toutes les supputations, et développe un climat de tension.

Dans ces circonstances, nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation des personnels du GIP-FCIP le 6 novembre avant le CTA et nous préciser les éléments suivants :

- Quelles sont les mesures envisagées pour pérenniser les missions et les emplois ci-dessus détaillés ?
- Est-il prévu le non-renouvellement de certains contrats à durée déterminée ?
- Si oui, quelles mesures de reclassement, de reconversion, d'accompagnement sociale envisagez-vous de mobiliser ?
- Est-il envisagé des licenciements de personnels en contrat à durée indéterminée ? Si oui combien ? Quelles mesures de reclassement, de reconversion, d'accompagnement social envisagez-vous de mobiliser ?
- Qu'est-il envisagé pour les personnels sur postes gagés ? Comment et combien ? Quelles modalités de transfert sur la nouvelle structure support ? Si non, quel accompagnement est prévu pour une réintégration réussie de ces personnels ?
- Quel sont les modalités de reprise des activités par les autres services du Rectorat, par le GIP de Rouen ? Quelles seraient les modalités de transfert des contrats de travail ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur à notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

François Ferrette

Co-secrétaire académique du
SNASUB-FSU



Olivier Buon

Secrétaire général du
Sgen-CFDT Bsse-Normandie

